

Lesquels comparants ont requis les Notaires soussignés de dresser acte comme suit des conventions ci-après intervenues directement entre eux:

Le vendeur déclare avoir vendu, délivré et abandonné, sous les garanties ordinaires de droit, et pour franc, quitte et libre de toutes charges ou inscriptions hypothécaires quelconques, à l'acquéreur qui accepte, le bien ci-après décrit :

COMMUNE DE SCHAERBEEK
(Cinquième division cadastrale)

Dans un immeuble à appartements multiples dénommé « L'Emeraude », situé avenue de l'Emeraude 39, cadastré selon extrait cadastral récent section C numéro 94/02/W/4 pour une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57 ca):

L'appartement situé au premier étage comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

salon, fumoir, salle à manger, palier, dégagement, vestiaire, cuisine, salle de bains et trois chambres, un garage au rez-de-chaussée, une mansarde sous les combles et une cave.

b) en copropriété et indivision forcée :

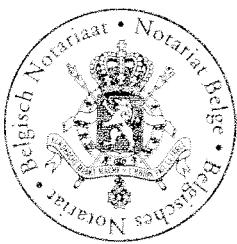
les cent quatre-vingts/millièmes des parties communes dont le terrain assiette de l'immeuble.

Il est en outre précisé dans l'acte de base reçu en date du 23 septembre 1937 modifié par acte du 7 novembre 1977 dont question ci-après que : « Le garage et l'arrière garage resteront adjoints à l'appartement numéro I, lequel aura la jouissance exclusive du jardin, sauf l'autorisation accordée au propriétaire du rez-de-chaussée d'installer et d'entretenir deux baquets de fleurs aux endroits indiqués sur le nouveau plan. Les occupants de l'appartement I auront un droit de passage par le premier dégagement du rez-de-chaussée, entre le hall commun et l'arrière-garage. »

Revenu cadastral non indexé : mille huit cent quatre-vingt-trois euros (1.883 €)

Le bien présente un développement de façade de huit mètres, cadastré selon titre section C numéro 94/W/4, pour une superficie de deux ares cinquante-sept centiares nonante-six dixmilliares (02 a 57 ca 96 dma).

Tel que le bien se trouve décrit à l'acte de base reçu par le notaire Pierre Muylle, ayant résidé à Saint-Josse-ten-Noode, le 23 septembre 1937, transcrit au troisième bureau des hypothèques de Bruxelles, le 30 du même mois, volume 2801, numéro 8, modifié



REC'D NO 2
K